



REGLEMENT

réservation des courts

1. La réservation des courts n°2 et 3 est obligatoire du lundi au vendredi de 16h00 jusqu'à 22h00 et du samedi au dimanche de 08h00 jusqu'à 22h00, la réservation du court n°1 est obligatoire du lundi au dimanche de 08h00 jusqu'à 22h00. Elle se fait uniquement sur le site du TCG (<https://reservations.tcgrandson.ch>) et maximum 6 jours à l'avance.
2. La réservation doit comporter deux joueurs au minimum pour une heure de jeu.
3. Chaque membre peut jouer plusieurs fois par semaine, mais ne dispose que d'un forfait d'une heure par jour. Deux heures d'affilée peuvent être jouées si deux membres réservent avec leur identifiant personnel respectif.
4. Les réservations en ligne sont prioritaires sur l'occupation des courts.
5. L'utilisation d'un forfait d'un autre membre à des fins personnelles est interdite.
6. Un dépassement à la fin de la plage horaire réservé est possible pour autant que le court ne soit pas réservé par un autre membre.
7. Une heure de tennis dure en réalité 55 min. En effet chaque joueur doit impérativement brosser le court afin que le terrain soit prêt pour les joueurs suivants ainsi que de ramasser tout déchet.
8. Chaque membre adulte a le droit à cinq invitations d'une heure par année, selon tarif applicable affiché au Club-House. A partir de la 6^{ème} invitation, les invités doivent être incités à devenir membre du club.
9. En cas de tournois, championnats ou autres manifestations, le comité et responsable technique peuvent réserver une période dépassant les deux heures. Le responsable est tenu d'effectuer la réservation au minimum 1 semaine à l'avance afin d'éviter tout conflit. Toute réservation en conflit, figurant dans cette période, sera annulée.

Nous comptons sur l'esprit sportif, la compréhension et le fair-play de tous quant à l'application du présent règlement pour les réservations.

Grandson, juin 2022, Le comité.

Note : La réservation permet de faire une analyse de l'utilisation des courts.